



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CNRS

Question écrite n° 24065

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la réforme du Centre national de la recherche scientifique. Ce centre joue un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en oeuvre des objectifs de recherche à long terme. Conscients de la nécessité de l'évolution de la recherche publique et de l'enjeu qu'elle représente pour l'avenir du pays, le personnel souhaite prendre part aux débats de cette réforme. En conséquence, il lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La réforme du CNRS est en voie d'aboutissement. Elle n'aboutit pas du tout à diminuer l'importance de cet organisme au sein du système de la recherche mais en renforce au contraire l'autonomie et en améliore le fonctionnement sur le plan scientifique et administratif. Ainsi, le projet de décret portant modification du décret organique n° 82-993 du 24 novembre 1982 a recueilli un très large accord tant au sein des instances consultatives de l'organisme (conseil d'administration et comité technique paritaire) qu'auprès du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT), et sera prochainement soumis pour avis au Conseil d'Etat. Cette réforme doit permettre à l'établissement de renforcer sa capacité à définir sa politique scientifique notamment par les modifications apportées à la composition et au fonctionnement de son conseil scientifique et par la création des conseils scientifiques de départements. L'autonomie de l'établissement dans la mise en oeuvre de cette politique est confortée par le transfert au niveau du centre d'un certain nombre de responsabilités qui relevaient du ministère (création de départements scientifiques, nomination des directeurs de départements et de programmes). Par ailleurs, les rôles respectifs du président du centre et du directeur général sont clarifiés. Enfin, le dernier volet de cette réforme témoigne de la volonté d'ouvrir l'établissement sur l'extérieur : présence d'un représentant de la conférence des présidents d'université au conseil d'administration, présence de chercheurs étrangers, notamment européens, au conseil scientifique, aux conseils de départements et aux comités de programme ; présence au conseil scientifique de personnalités du monde économique ; ouverture sur les questions de société avec la création d'un comité d'éthique ; création d'un comité d'évaluation externe composé de personnalités scientifiques françaises et étrangères. L'ensemble de ces modifications devrait permettre au CNRS de mieux faire face aux nécessaires évolutions que requiert le dispositif national de la recherche et d'occuper ainsi toute la place qui lui revient au sein de la communauté scientifique internationale.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24065

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 270

Réponse publiée le : 3 juillet 2000, page 4038